

Sur les Chapitres 48 à 51 : Le travail, le carême et la stabilité.

CHAPITRE 48^{ÈME} : DU TRAVAIL MANUEL QUOTIDIEN

29, 11, 19

Le dimanche également tous vaqueront à la lecture, hors de ceux qui sont employés aux différents services.

Saint Benoît porte une grande attention au jour du dimanche :

Ce jour là on commencera par se lever plus tôt pour les vigiles Ch. 11. Car l'office est plus long, au lieu de deux, il a trois nocturnes Ch. 11.

Si la structure de l'office en semaine varie selon les époques de l'année, le dimanche, par contre il est explicitement dit que l'on conservera le même ordre des Vigiles en toute saison, aussi bien en été qu'en hiver Ch. 11.

L'office des laudes aussi a son mode bien défini pour le dimanche Ch. 12.

Tous les dimanches, en dehors du Carême, comme en temps pascal, on dit Alleluia aux heures (sauf aux Vêpres) Ch. 15.

Aux vigiles du dimanche on reprend le psautier au psaume 20. Aux petites heures c'est le 118^{ème} Ch. 18.

C'est aussi le dimanche que ceux qui font un service hebdomadaire, que ce soit les serviteurs de la cuisine ou le lecteur, entrent en charge en demandant au préalable la prière de tous à l'oratoire. Ch. 35 et 38.

Le dimanche est la fête de Pâques hebdomadaire, le Jour du seigneur, comme dit Notre Bienheureux Père.

Depuis la plus haute antiquité le dimanche est célébré. Saint Hippolyte écrivait :

L'Eglise célèbre le mystère Pascal, en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la Résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le Jour du Seigneur, ou dimanche. CEC n° 1166.

Saint Justin :

Nous nous assemblons tous le jour du Soleil parce que c'est le premier jour où Dieu, tirant la matière des ténèbres, a créé le monde et que, ce même jour, Jésus-Christ notre sauveur ressuscité d'entre les morts. CEC 2174.

Saint Jérôme :

Le jour du seigneur, le jour de la Résurrections, le jour des chrétiens, est notre jour. C'est pour cela qu'il est appelé "Jour du Seigneur", car c'est ce jour là que le Seigneur est monté victorieux auprès du Père. Si les païens l'appellent "jour du soleil", nous aussi nous le confessons volontiers, car aujourd'hui s'est levé la lumière du monde, aujourd'hui est apparu le soleil de justice dont les rayons apportent le salut. CEC 1166.

La Constitution Sacrosanctum concilium sur la liturgie § 106:

Aussi, le jour dominical est-il le jour de fête primordial qu'il faut proposer et inculquer à la piété des fidèles, de sorte qu'il devienne aussi jour de joie et de cessation du travail. Les

autres célébrations, à moins qu'elles ne soient véritablement de la plus haute importance, ne doivent pas l'emporter sur lui, car il est le fondement et le noyau de toute l'année liturgique.

La célébration du dimanche et son caractère chômé est le quatrième commandement de l'Église : « Les Fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement ». Et le fait que ce soit un jour chômé annonce le repos éternel de l'homme en Dieu.

Le catéchisme rappelle que le dimanche les fidèles s'abstiendront de se livrer à des travaux ou des activités qui empêchent le culte dû à Dieu, la joie propre au Jour du Seigneur, la pratique des œuvres de miséricordes et la détente convenable de l'esprit et du corps. CEC 2185.

Notre-Dame à la Salette suppliait les hommes de respecter le troisième commandement : respect du Jour du Seigneur : « Je me suis réservé le septième jour ».

Saint Jérôme disait déjà : « Le dimanche on se consacre seulement à la prière et à la lecture » Ep. 22, 35. Et dans la règle de Lérins : « Le dimanche on ne s'occupera que de Dieu. Ce jour là, qu'on entende parler d'aucun travail, mais que la journée entière se passe à des hymnes, psaumes et cantiques spirituels ». Règle des Quatre Pères III, 6-7. Selon saint Césaire, si, le dimanche, nous ne sommes pas assidus à la lecture et si nous négligeons la prière, nous péchons gravement contre Dieu Sermon 73, 4.

Le dimanche tous vaqueront à la lecture. Ce jour là on est libre pour Dieu, pour la Sainte Écriture, pour la lecture. Tous doivent s'y mettre, « Excepté ceux qui sont employés à divers offices » dit la Sainte Règle. Il ne s'agit pas d'occupation que l'on se serait choisie, mais d'un travail reçu dans l'obéissance : *officiis deputati*. Pour nous c'est le cas de ceux qui ont à s'occuper des vaches, du fromage, à la cuisine, au couvert, à la porterie, à l'hôtellerie. On ne fait que le travail d'astreinte, le reste est reporté pour le courant de la semaine. Et que ceux qui n'ont pas ce genre d'astreinte pour le bien commun en profite pour n'être tranquillement qu'à Dieu et aux choses de Dieu ce jour là.

Le bienheureux Louis de Blois 1506-1566 :

Une lecture sainte ou toute autre action faite avec soin pour la gloire de Dieu n'est pas moins profitable à l'âme que la prière ; parfois même elle la sanctifie d'avantage. Cité par Odon Hurel, "Prières des bénédictins", p. 111.

Et Augustin Backer, moine anglais du début du XVII^{ème} :

Dans la lecture il faut, avant tout, être attentif à son âme et à l'appel divin, faire des livres, des paroles, des exemples d'autrui, leurs serviteurs et non leur maîtres. Cité par Odon Hurel, "Prières des bénédictins", p. 113.

CHAPITRE 49^{ÈME}, DE L'OBSERVANCE DU CARÊME

30, 11, 18

Ce chapitre sur l'observance du Carême s'intéresse à la « *vita monachi* - la vie du moine » qui en tout temps, normalement, doit être gardée en toute pureté c. 49.

L'ensemble de la Sainte Règle forme tout un traité sur la vie : la vie d'ici bas nous étant donnée pour obtenir la vie éternelle, c'est un noviciat d'éternité dit Dom Delatte. Il y a une interaction constante entre les deux.

Dès le Prologue la question nous a été posée : « Quel est l'homme qui veut la vie ? », et pas n'importe laquelle, « la vraie et éternelle vie » ? Alors, si nous avons répondu « Moi », c'est « le Seigneur lui-même qui va nous montrer le chemin de la vie ».

« Si donc nous voulons parvenir à la vie éternelle » dit encore le Prologue, si nous « désirons la vie éternelle de toute l'ardeur de notre âme » dit le 46ème instrument des Bonnes œuvres, et le chapitre 5^{ème} nous parlera de cet « ardent désir de marcher vers la vie éternelle (...) pour la gloire de la vie éternelle ».

Il nous faut alors dresser cette échelle que vit en songe le prophète Jacob, « cette échelle, c'est notre vie présente » c. 7, c'est « la voie qui conduit à la vie » c. 5, et « on y monte par l'humilité de cette vie présente » c. 7.

Aussi, « pendant que nous avons la lumière de la vie » Pr, il ne nous faut « plus vivre à notre gré » c. 5, mais « veiller en toute heure aux actes de la vie » c. 4 que nous menons ici-bas, c'est que « la mort et la vie sont au pouvoir de la langue » c. 6.

Notre bienheureux Père juge d'ailleurs le moine, non d'après sa science, ou sa qualité d'oraison, mais d'après la vie qu'il mène. Ainsi est-il dit que :

Comme doyens, « On choisira des frères de sainte vie » c. 21.

Comme responsable des outils : « on choisira des frères de la vie et des mœurs desquels on est sûr » c. 32.

Les moines étrangers qui demandent à fixer leur stabilité : « on a pu juger leur façon de vivre (...) que leur vie en était digne » c. 61.

Pour faire ordonner un prêtre ou un diacre, l'abbé choisira parmi les siens quelqu'un « en raison du mérite de leur vie » c. 62.

D'ailleurs tous les frères garderont le rang « selon le mérite de leur vie » c.63.

L'Abbé lui aussi sera choisi « pour le mérite de sa vie » c. 64.

A la fin de la Règle il est dit qu'elle a été écrite pour des gens comme nous qui « vivons mal ». Elle est alors « une norma rectissima pour la vie humaine » c. 73 quelque chose qui nous aide à bien vivre, autrement dit à vivre saintement. Il faut en profiter car « les jours de notre vie bénéficient d'un sursis » Pr il ne faut pas laisser passer ce sursis sans rien faire, car, une fois passé, il ne reviendra pas, nous souvenant toujours de la géhenne qui brûle pour ceux qui méprisent Dieu, et de la vie éternelle qui a été préparée pour ceux qui le craignent c. 7.

Le chapitre 72^{ème} "Du bon zèle" nous dira que celui-ci « sépare des vices et conduit à Dieu et à la vie éternelle », ce qui est tout un, et il se finira par cette prière : « Que le Christ nous conduise tous ensemble à la vie éternelle ».

Je termine par ce mot du Commentaire p.362 :

La seule réalité de notre insertion au Seigneur et de notre collaboration liturgique quotidienne à son mystère devrait suffire pour imprimer à notre vie l'allure d'une fidélité croissante.

CHAPITRE 50^{ÈME}, DES FRÈRES QUI TRAVAILLENT LOIN DE L'ORATOIRE OU QUI SONT EN VOYAGE

01, 12, 17

Ce chapitre s'adresse à ceux qui travaillent loin de l'oratoire et à ceux qui sont en voyage.

Et d'abord, si, selon les prescriptions de l'abbé, les frères doivent réciter l'Œuvre de Dieu sur le lieu du travail, ils doivent le faire en étant rempli de crainte surnaturel et en fléchissant les genoux comme le prévoit le cérémonial.

Cet Office divin, c'est notre service. Il peut être parfois pesant à notre nature humaine qui aime le changement et la fantaisie, mais nous nous sommes engagés solennellement à le réciter tous les jours, car :

Nous croyons que c'est la prière du Christ qu'il présente au Père, avec son Corps et son Sang.

Nous croyons que c'est la prière de l'Eglise, l'Epouse mystique du Christ.

Nous croyons que c'est un encens spirituel qui, nuit et jour, monte en présence de Dieu pour le louer et l'apaiser.

Nous croyons que c'est un chemin de salut qui nous fait revivre les mystères du Christ.

Nous croyons que les psaumes, en particulier, reprennent tous les sentiments de l'humanité, et que dans notre récitation nous les présentons au Très Haut.

Nous croyons que c'est une intercession pour le salut du monde entier.

Nous croyons qu'il n'y a qu'une liturgie, et que par notre chant nous sommes en communion avec tous les bienheureux qui, éternellement, font monter des hymnes devant le trône de l'Agneau.

Aux autres ordres religieux l'Eglise peut avoir demandé d'autres services : malades, apostolat, prédication, éducation, évangélisation, recherche ou oraison... Pour nous, c'est notre *pensum servitutis*, c'est une dette de justice et une obligation sacrée que de réciter l'Office, et tel que Notre Bienheureux Père l'a voulu pour nous. Aussi l'absence du chœur reste une exception. Et même en ce cas, nous nous en acquittons avec ardeur et sainte dévotion.

Dom Delatte : Dieu n'est nulle part absent, et si la notion de sa présence est familière aux moines, comme le veut saint Benoît, ils se recueilleront sans peine. Le lieu du travail devient aussi sacré que l'oratoire. On y garde le cérémonial accoutumé : inclinations, genuflexions, oraisons faites à genoux ou avec prosternement. Com. p. 368.

Le second prescription du chapitre 50^{ème} est un rappel à ceux qui ne peuvent être présent au chœur qu'ils ne doivent pas pour autant laisser passer les Heures régulières, et qu'ils doivent s'en acquitter le mieux possible.

C'est la question de la vérité des Heures. Point rappelé par la Constitution *Sacrosanctum Concilium*:

Il importe, soit pour sanctifier véritablement la journée, soit pour réciter les Heures elles-mêmes avec fruit spirituel, que, dans la récitation des Heures, on observe le moment qui se rapproche le plus du temps véritable de chaque Heure canoniale. N° 94.

Et comme je suis dans le Concile, je rajoute ce petit paragraphe qui a une saveur qui ne nous est pas inconnue :

Comme l'Office divin, en tant que prière publique de l'Eglise, est la source de la piété et l'aliment de la prière personnelle, tous ceux qui participent à l'Office divin sont adjurés dans le Seigneur d'harmoniser leur âme avec leur voix. N° 90.

CHAPITRE 51, DES FRÈRES QUI VONT EN DES LIEUX PEU ÉLOIGNÉS

02, 08, 19

Cf. AM Canopi, "Mansuétude", p.399+.

Où qu'il se trouve le moine doit rester moine. Le fait de se trouver en dehors du monastère ne le dispense pas d'être intérieurement ce qu'il doit être, un séparé du monde entièrement voué au service de Dieu.

Et même, c'est lorsque le moine se trouve hors de ce qui constitue son espace vital propre, son monastère, que parfois se manifeste plus clairement son identité, celle-ci étant mise en relief par le contraste avec le mode de vie séculière, auquel le moine ne doit pas se conformer. Il se gardera fidèle à l'esprit de sa vocation, même au risque d'apparaître étrange et méprisé.

Où qu'il se trouve, le moine ne cesse de faire corps avec sa communauté, il reste constitué en elle au service de Dieu. Il n'est donc pas exonéré du travail, de la prière, du silence, de tout ce qui constitue l'engagement de la vie monastique. Il n'y a pas de changement extérieur susceptible de modifier sa réalité ontologique, son essence ; il reste ce qu'il est, partout et toujours. Partant, il continue d'être homme de l'obéissance, l'homme de la totale dépendance vis-à-vis de Dieu, à travers les médiations qui lui sont données.

Mais pour que son comportement reste conforme à son état, même quand les situations extérieures changent, il faut que la vie intérieure du moine soit vraiment authentique. S'il n'est pas sincèrement détaché de lui-même et soumis à Dieu dans l'obéissance, à peine « tourné le coin de la rue » il risque de se dégager de tous ses liens et d'agir pour son propre compte. Si, au contraire, il est sincèrement établi dans l'union à Dieu et la soumission, tout en étant très loin de la vue de l'abbé et de ses frères, il agit comme s'il était devant eux, sa conscience étant entièrement à découvert devant Dieu qui lui manifeste la vérité de son être.

Le frère qu'on envoie pour affaire, et dont on attend le retour au monastère le jour même, ne se permettra pas de manger au-dehors.

Ces dispositions peuvent sembler quelque peu austères, mais saint Benoît connaît trop la nature humaine pour ignorer que le fait de prendre des libertés, mêmes limitées, ouvre le chemin à l'abus. C'est un effort d'ascèse qui, parfois, peut être ressenti comme très dur, mais qui ne laisse jamais le moine sans la joie d'un plus grand profit spirituel.

Il y a quelque temps je suis passé chez Réol, le mécanicien tracteur. Il fut tout content de voir le Père Abbé, car, me dit-il, j'offre volontiers le café à tous ceux qui passent, mais les moines, et de me décliner par leur nom le frère Robert, le Père Archambeaud, le Frère Guillaume, me disent toujours : « On n'a pas la permission du Père Abbé ». - Ou aussi quand il y avait eu le feu chez Groski. A la fin madame Groski arrive avec une cargaison de boisson et autre. Les moines refusent, et elle ni une ni deux monte au monastère et en revient disant : « J'ai la permission du Père Abbé ». - Même chose chez les Petites Sœurs des Pauvres où nous cueillons des cerises. Refusant le goûter que la Mère Supérieure nous offre, elle est allée téléphoner à Randol, et elle est revenue à la charge avec la permission, et nous y sommes allés de bon cœur.

Cette austérité, que saint Benoît propose et exige, a pour but d'aider les moines à rester dans le milieu de leur monastère, même lorsqu'ils doivent physiquement sortir de son enceinte. Cela les aide à se rappeler leur propre identité, à être de vrais pauvres selon l'Evangile, des disciples envoyés dans le monde, mais non du monde.

Si nous considérons combien il est facile de glisser dans les comportements séculiers et mondains, nous découvrons tout de suite la nécessité, pour nous aussi, d'une plus grande attention à cet égard, même si les circonstances où nous nous trouvons hors du monastère sont rares. Tout le monde sait quand un Frère assiste à une journée de formation agricole, qu'en suite il ne va pas au restaurant avec tous, mais prend son pique nique dans un lieu à l'écart et en profite pour dire un peu d'office.

C'est vraiment un signe de maturité humaine et spirituelle que de sentir le besoin d'une ascèse qui nous empêche de faire à la légère quelque chose de notre choix, peut-être en nous appuyant sur une permission présumée. Et cela, non seulement lorsqu'on est sorti, mais aussi - dans des circonstances déterminées - à l'intérieur du monastère. Il faut donc, au long du jour, jeter les yeux plus attentivement sur nos intentions profondes, pour voir si nous sommes pleinement soumis au Seigneur, ou bien si nous avons des espaces où nous continuons à agir de façon indépendantes et instinctive.

Etre pleinement soumis ne signifie certes pas être contraints et placés dans un état de passivité et de dépendance puérides ; au contraire, la liberté intérieure, fruit de l'obéissance dans la foi et l'amour, nous met davantage à notre aise en face de toutes les situations et de toutes les exigences naturelles. N'étant plus tyrannisés par nos désirs, par nos impulsions, par nos modes de voir et de faire, nous réussissons à accomplir toujours promptement la volonté du Père, en vivant chaque situation en toute simplicité et joie spirituelle.